

à détacher selon les pointillés



# IDENTIFICATION DU SALARIÉ

à renvoyer au centre national Titre emploi service entreprise

**EMPLOYEUR - DÉCLAREZ VOTRE VOLET "IDENTIFICATION DU SALARIÉ" SUR [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr)**

## SALARIÉ

M.  Mme  Mlle  Nom de naissance :

Nom d'époux(se) :  Prénom :

Adresse : N°  Bis, Ter :  Rue, Bld, Av... :  Nom de la voie :

Complément adresse :

Code postal :  Ville :  Pays :

N° Sécurité sociale :  Né(e) le :

Lieu de naissance :  Département :

Nationalité française (F)  ou étrangère (E) :  Si étrangère, nationalité :

## CONTRAT

**TYPE DE CONTRAT :** CDI  CDI - Contrat de chantier  CDD

Date d'embauche :  Heure d'embauche :  h  Durée de la période d'essai (en jours) :

Si CDD, date fin de contrat :  Durée minimale du contrat (en jours) :

**Motif du CDD :** Surcroît d'activité :  Emploi saisonnier :  Usage :  Remplacement d'une personne :  Nom et qualification de la personne remplacée :

Autre motif :  Motif :

Temps plein :  ou temps partiel :  Salaire prévu à l'embauche :  € par :  (période)

**DURÉE DU TRAVAIL :** journalière :  hebdomadaire :  mensuelle :  annuelle :

forfait heures :  durée :  h  mn

forfait jours :  nombre de jours/an :

Salarié non rémunéré en fonction du nombre d'heures :

**CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE :** (en toutes lettres)

**EMPLOI :** (en toutes lettres)

**STATUT :** (en toutes lettres)  Article 36 :

Mandataire social :

Remplissez les cases ci-dessous correspondant à la situation de votre salarié (se reporter à la convention collective)

Niveau	Echelon	Groupe / Classe	Position	Catégorie	Technicité	Degré	Coefficient / Indice
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Famille

## ORGANISMES SOCIAUX OBLIGATOIRES DE VOTRE SALARIÉ

Reportez le ou les codes à 2 chiffres indiqué sur la gauche de chaque rubrique des organismes sociaux sur la demande d'adhésion

<b>RETRAITE COMPLÉMENTAIRE</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE CONGÉS PAYÉS (transport, manutention, nettoyage industriel...)</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>PRÉVOYANCE</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>PRÉVOYANCE "SOINS DE SANTÉ"</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			

## PARTICULARITÉS

Il s'agit du premier salarié embauché dans votre établissement :  Contrat particulier :  (ouvrant droit à exonération)

Si déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels, taux :  % Taux accidents du travail :  % (si plusieurs taux dans l'établissement)

Assujettissement versement transport (VT) :  Taux VT :  % Abattement éventuel VT :  %

Signature du salarié :  Date :  Signature de l'employeur :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.



# IDENTIFICATION DU SALARIÉ

à renvoyer au centre national Titre emploi service entreprise

**Le volet « identification du salarié » vous permet de transmettre au centre national Titre emploi service entreprise les informations concernant votre salarié et celles nécessaires au calcul des cotisations sociales.**

**Avec le volet « identification du salarié », vous accomplissez en une seule fois les formalités suivantes :**

## **- le contrat de travail**

L'utilisation du Titre emploi service entreprise dispense de rédiger un contrat de travail. Toutefois, dans votre intérêt et celui de votre salarié, nous vous recommandons d'en établir un, notamment pour prévoir d'éventuelles clauses particulières (convention de forfait, primes et indemnités conventionnelles, clause d'exclusivité et de non concurrence...).

Le contrat de travail est à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Les motifs de recours à un **contrat à durée déterminée** (CDD) sont énumérés par le code du travail. Le CDD est soumis à des règles précises de durée, de limite de renouvellement et de délais de carence.

Le **contrat à durée indéterminée** (CDI) peut, le cas échéant, prendre la forme d'un contrat de chantier : ce type de contrat, conclu pour la durée d'un chantier est un CDI, dont la fin de chantier constitue une cause de licenciement.

Le CDI ou le CDD peuvent être à temps plein ou à temps partiel. S'il s'agit d'un contrat à temps partiel, prévoyez un document signé par vous-même et votre salarié. Ce dernier doit préciser la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois, les horaires de travail et les limites dans lesquelles peuvent être effectuées les heures complémentaires.

## **- la déclaration unique d'embauche**

Elle regroupe :

- la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- la déclaration d'une première embauche dans un établissement
- la demande d'immatriculation du salarié au régime général de la Sécurité sociale
- la demande d'affiliation au régime d'assurance chômage
- la demande d'adhésion à un service de santé au travail ainsi que la déclaration d'embauche du salarié auprès du service de santé au travail en vue de la visite médicale obligatoire.

## **Contrat particulier**

Si votre salarié bénéficie d'un contrat particulier ouvrant droit à une exonération de cotisations, indiquez dans cette zone :

- APP pour un contrat d'apprentissage
- CP pour un contrat de professionnalisation (contrat conclu avant le 01/01/2008 ou contrat conclu à partir du 01/01/2008 pour les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans)

**Ce volet « identification du salarié » est adapté à la majorité des cas de contrats de travail. Certaines clauses doivent cependant être mentionnées dans un document annexe, que vous établissez librement, et que vous co-signez avec votre salarié :**

- primes et accessoires du salaire ;
- exonération (ZFU, ZRU, ZRR) et le taux correspondant
- salarié domicilié fiscalement à l'étranger
- retraite individuelle facultative
- prévoyance individuelle facultative
- salarié retraité pour la gestion de la retraite complémentaire et du chômage
- dans certains cas le code postal du lieu d'exercice de l'activité s'il est différent de celui de l'entreprise (cf. guide pratique).

**Le dispositif du Titre emploi service entreprise gère la majorité des exonérations.**

Toutefois certaines situations liées à la nature de l'entreprise ou à la catégorie de salariés ne peuvent être prises en charge actuellement. Il s'agit notamment des entreprises de service à la personne - aide à domicile, des salariés ouvrant droit à des taux réduits (artistes, journalistes, médecins, ...), du prorata du plafond de la Sécurité sociale pour un salarié multi employeur, des intermittents du spectacle, des VRP multi-cartes, des très grandes entreprises, des groupements d'employeurs et des mandataires sociaux cumulant leur mandat et un contrat de travail.